



REFORME DE LA FORMATION DES MAITRES CONTINUER D'AGIR, CONTINUER A PESER

Une génération sacrifiée !

C'est le sentiment qu'ont ressenti nombre de stagiaires que nous avons rencontrés tout au long de l'année. En effet, les stagiaires n'ont bénéficié cette année d'un allègement de service que pour une courte période, de la rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ils ont dû ensuite cumuler un service à temps plein avec une journée de formation un jeudi sur deux, soit une charge de travail supérieure à celle des collègues plus expérimentés ! Cette situation a inéluctablement entraîné un gros stress et une grande fatigue pour les stagiaires, et même chez certains des moments de découragement.

Le temps de formation a été bien évidemment insuffisant pour des gens qui, pour la plupart, débutaient dans le métier. De plus, la formation imaginée par le Rectorat et commandée à l'IUFM s'est révélée inadaptée et trop tardive : elle a commencé, pour l'essentiel, après les vacances de la Toussaint, c'est à dire au moment même où les stagiaires passaient d'un service réduit à un temps plein ! Son contenu était centré sur le transdisciplinaire et l'adaptation aux réformes alors que les stagiaires se demandaient comment construire des séquences dans leur discipline d'enseignement !

Bref, tout ce que nous avons dénoncé par anticipation dans les audiences auprès du Rectorat s'est révélé exact. Le doyen des IPR et le conseiller pédagogique du Recteur que nous avons rencontrés le 14 avril ont enfin été obligés de le reconnaître. Suite à notre demande en CTPA, ils ont réalisé un bilan de l'année auprès des stagiaires, 157 sont remontés (sur 295) : les stagiaires souhaitent une formation très tôt dans l'année et disciplinaire avant tout. Les IPR nous ont dit avoir compris le message et vouloir rectifier le tir l'an prochain ! Nous continuerons à suivre cet aspect des choses pour que les intentions se transforment en actes.



La profession s'est mobilisée pour changer la donne !

Un des problèmes de fond de la réforme est bien celui de l'affectation des stagiaires à temps plein.

Dès le mois de mars 2010, le SNES avait appelé les personnels à refuser collectivement le dispositif de « formation » proposé ainsi que la charge de conseiller pédagogique tuteur pour obliger le Rectorat à faire marche arrière, à accorder une décharge horaire aux stagiaires et une véritable formation professionnelle initiale.

La profession s'était engagée dans cette bataille et la pétition de la FSU avait recueilli 2 500 signatures, ce qui a contraint le Recteur Miossec à octroyer une demi décharge aux stagiaires jusqu'aux vacances de la Toussaint. Nous avons continué la bataille après la rentrée pour obtenir une prolongation de cette décharge, sans succès cette fois.

Évidemment, décharger de façon conséquente les collègues entrant dans le métier nécessite des moyens qui n'entrent pas dans le cadre budgétaire qui nous est imposé depuis quelques années. Car ne l'oublions pas, c'est la volonté du Ministère de supprimer 3 000 emplois au budget 2010 dans le cadre de sa réforme inacceptable de la "masterisation" qui a entraîné la fin de l'année de stage après concours, faisant des stagiaires des enseignants à temps plein. C'est donc bien aussi sur ce terrain du budget de l'Education que nous devons poursuivre la lutte nationalement.

La mobilisation autour de laquelle le SNES, par ses actions, a réussi à fédérer toute la profession a débouché dans notre académie sur une mesure forte : le service allégé pour les stagiaires sur une partie de l'année écoulée. Reste à en faire un acquis et à contraindre le rectorat à tenir l'engagement de repenser la formation l'an prochain dans un sens qui correspond aux besoins des stagiaires.

Au verso modèle de courrier de refus collectif ➔

Continuons d'agir pour obtenir des avancées !

C'est la mobilisation des collègues qui a permis que les stagiaires bénéficient cette année de conditions d'entrée dans le métier un peu moins difficiles dans notre académie que dans d'autres.

Nous avons dès janvier 2010 à l'annonce de ce nouveau dispositif, souligné que les enseignants avaient besoin de temps et de formation disciplinaire pour apprendre leur métier.

Malgré un bilan unanimement considéré comme désastreux, et en dépit des annonces de N. Sarkozy lors de ses vœux de début d'année, le Ministère refuse de « rouvrir le dossier ».

Au contraire, dans sa circulaire aux recteurs sur les dispositifs d'accompagnement, il dégrade encore un peu plus la situation des stagiaires : les journées d'accueil dureront désormais 5 jours avant la rentrée, ce qui s'apparente à du travail gratuit. Les tuteurs seront également mis à contribution durant cette période.

Enseigner ça s'apprend et ça demande du temps

Plus que jamais, le SNES le réaffirme avec force : enseigner ça s'apprend et ça demande du temps.

Chercher à faire des économies sur la formation initiale des enseignants est à la fois scandaleux et inefficace sur le long terme. Cela revient à nier les dimensions pédagogiques et didactiques du métier.

Le SNES demande :

- ⇒ que les stagiaires bénéficient d'une décharge à l'année (1/3 du temps devant élèves, 2/3 en formation à l'IUFM), seule solution pour qu'ils aient le temps indispensable pour analyser leur pratique, prendre du recul et tirer profit des formations qui leur sont proposées.
- ⇒ que ces formations commencent dès le début de l'année et comportent un volet disciplinaire et didactique plus important, sans s'en tenir à l'application des dernières réformes.
- ⇒ qu'aucune charge supplémentaire ne soit confiée aux stagiaires (HS, PP, classes à examens, service partagé, ...)

Refuser collectivement d'être tuteur

Tant que les conditions de cette année de stage n'auront pas été améliorées, nous appelons les collègues à continuer de refuser la charge de tuteur. C'est le refus collectif d'assurer cette mission qui contraindra, comme l'an passé, le Rectorat à revoir son dispositif d'accueil des enseignants stagiaires. Comme cette année, il convient d'aider au mieux et d'accompagner collectivement les stagiaires, mais on ne peut en aucun cas cautionner un dispositif qui conduit à affecter des stagiaires à temps plein, en plus de la formation à l'IUFM... Le Recteur Miossec lui-même, tout en déplorant le refus des tuteurs, avait reconnu que les jeunes collègues avaient été bien accueillis et pris en charge par les équipes.

Il nous faut continuer et tenir bon pour obtenir de meilleures conditions de stage pour nos jeunes collègues et défendre nos métiers au service des élèves.

Modèle de lettre à adresser par la voie hiérarchique au Rectorat et en copie à la section académique du SNES (24 rue M. Sangnier, 35 000 Rennes)

Les professeurs et le/la CPE nom du lycée/collège commune	date
	A l'attention de M. le Recteur c/o de M. l'Inspecteur d'Académie c/o de M. le (Mme la) Proviseur(e)/Principal(e)
Monsieur le Recteur,	
La réforme de la formation initiale mise en place depuis la rentrée 2010 a considérablement dégradé les conditions d'entrée dans le métier de nos jeunes collègues. Affecté à temps plein et débutant sa formation à partir du mois de novembre, le stagiaire n'a le temps ni d'apprendre correctement son métier, ni de réfléchir sur sa pratique professionnelle. C'est pourquoi nous demandons :	
<ul style="list-style-type: none">- Une prise de fonction progressive, avec décharge de service significative et à l'année, permettant de compenser le manque d'expérience de ces collègues débutants ;- Une formation professionnelle institutionnelle du stagiaire réalisée hors de son temps libre, par des formateurs disposant des compétences, de la disponibilité et du savoir-faire indispensables à la construction d'une identité professionnelle solide ;- La garantie que le stagiaire ne se verra pas confier de classe à examen, ni de fonction de professeur principal, ni d'heures supplémentaires, et la limitation de ses interventions à deux niveaux d'enseignement lorsque la discipline le permet ;	
Nous nous engageons à refuser collectivement la charge de « tuteur » ou « compagnon » des futurs stagiaires. Nous sommes très attachés à notre métier et à l'entraide entre collègues particulièrement vis-à-vis de nouveaux enseignants, mais nous ne cautionnerons pas cette réforme qui nie l'existence même de la formation professionnelle des enseignants et CPE.	
Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée,	
	Les enseignants du lycée/collège de....